

2022 DTEC 8 Adhésion (7 000 euros) à ICLEI - Conseil international pour les initiatives écologiques locales

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability) est une association dédiée aux enjeux climatiques, fondée en 1990 sous le parrainage du programme des Nations unies pour l'environnement.

ICLEI constitue un réseau mondial, avec lequel la Ville de Paris collabore régulièrement, de plus de 2500 gouvernements locaux et régionaux engagés dans le développement urbain durable au sein de 125 pays.

L'organisation est active également pour faire reconnaître la place importante que les villes doivent occuper dans la lutte contre le réchauffement climatique. ICLEI assure en particulier depuis 1995 le secrétariat de la coalition des Villes (LGMA) siégeant à la Convention-Cadre des Nations-Unies pour le Climat. Elle est la principale interface pour les villes des négociations climatiques lors des COP.

La Ville de Paris y a adhéré en 2015 dans la perspective de la Conférence internationale sur le Climat Paris 2015 (COP 21). Aujourd'hui, en cohérence avec son Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET), la Ville de Paris lui renouvelle son adhésion.

Le montant de la cotisation annuelle à ICLEI au titre de l'année 2022 est de 7 000 € sur le budget de fonctionnement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris